

## Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

### Commission paritaire 1400004: transport de choses par la route pour compte de tiers

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 29/01/2016)

La formule d'indexation applicable aux salaires du personnel de garage (Général) n'est pas applicable aux apprentis sous contrat d'apprentissage reconnu par le Ministère des Classes Moyennes.

## 1. TRANSPORT DE CHOSES PAR LA ROUTE POUR COMPTE DE TIERS: Général

### 1.1. CATEGORIE: Personnel roulant

Catégorie	Régime	
	38h-semaine	39h-semaine avec 6 jours de compensation payés
Manoeuvre-convoyeur	8.9135	8.6855
Travailleur en formation (accompagné d'un travailleur d'expérience)	8.9135	8.6855
Travailleur d'un véhicule dont la charge utile est inférieure à 7 T	9.2580	9.0205
Travailleur d'un véhicule dont la charge utile est inférieure de 7 T à moins de 15 T	9.4655	9.2235
Travailleur d'un véhicule dont la charge utile est égale au supérieure à 15 T, un travailleur d'un véhicule articulé, un travailleur d'un véhicule ADR agréé, un travailleur d'un véhicule frigorifique	9.7970	9.5460

### 1.2. CATEGORIE: Personnel non-roulant

Classe	Régime	
	38h-semaine	39h-semaine avec 6 jours de compensation payés
1	9.9227	9.6682
2	10.3833	10.1170
3	10.6560	10.3827
4	10.9282	10.6479
5	11.2009	10.9136

6	11.4321	11.1389
8	11.6634	11.3643

### 1.3. CATEGORIE: Personnel de garage

La formule d'indexation applicable aux salaires du personnel de garage n'est pas applicable aux apprentis sous contrat d'apprentissage reconnu par le Ministère des Classes Moyennes.

#### 1.3.1. : Majeurs

Catégorie	Régime	
	38h-semaine	
Manoeuvre "service" niveau A1.1		10.24
Manoeuvre (10 ans d'ancienneté dans l'entreprise) - niv A12		10.71
Manoeuvre (20 ans d'ancienneté dans l'entreprise) - niv A13		11.25
Manoeuvre - niveau A21		10.71
Manoeuvre (10 ans d'ancienneté dans l'entreprise) - niv A22		11.25
Manoeuvre (20 ans d'ancienneté dans l'entreprise) - niv A23		11.78
Ouvrier spécialisé - niveau B		11.78
Ouvrier qualifié - niveau C		13.07
Ouvrier qualifié - niveau D		13.71
Hors catégorie - niveau E		14.67

#### 1.3.2. : Mineurs

Les salaires horaires minimums et réellement payés aux jeunes ouvriers se calculent sur base des salaires horaires minimums et réellement payés aux ouvriers de la catégorie professionnelle à laquelle les intéressés appartiennent; ils sont réduits selon l'âge et suivant les pourcentages mentionnés au tableau ci-après.

Age	
à partir de 17 1/2 ans	95%
17 ans	90%
16 1/2 ans	85%
16 ans et moins	80%

## 2. TRANSPORT DE CHOSES PAR LA ROUTE POUR COMPTE DE TIERS: Services de courrier

Temps de disponibilité est 99% du salaire horaire

Catégorie	Régime	
	38h-semaine	39h-semaine avec 6 jours de compensation payés
Personnel roulant des services de courrier	9.7970	9.5460
Personnel non-roulant des services de courrier	10.3833	10.1170

### 3. TRANSPORT DE CHOSES PAR LA ROUTE POUR COMPTE DE TIERS: Services de messagerie

Temps de disponibilité est 99% du salaire horaire

Catégorie	Régime	
	38h-semaine	39h-semaine avec 6 jours de compensation payés
A	9.2580	9.0205
B	9.4655	9.2235

### 4. TRANSPORT DE CHOSES PAR LA ROUTE POUR COMPTE DE TIERS: Services de location de voitures avec chauffeur

#### 4.1. CATEGORIE: Chauffeurs

##### 4.1.1. : Employeur adhérent au fonds social des entreprises de taxis

Ancienneté	
Moins de 3 années	10.2000
A partir de 3 années	10.3020
A partir de 5 années	10.4040
A partir de 8 années	10.5060
A partir de 10 années	10.6080
A partir de 15 années	10.7100
A partir de 20 années	10.8120

##### 4.1.2. : Employeur pas adhérent au fonds social des entreprises de taxis

Salaire minimum	
Standard	9.07

#### 4.2. CATEGORIE: Personnel de garage

Catégorie	
Manoeuvre	8.9886
Ouvrier qualifié 3ème catégorie	9.5440
Ouvrier qualifié 2ème catégorie	10.4936
Ouvrier qualifié 1ère catégorie	11.0518
Ouvrier hors catégorie	11.7953